Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Litige caution appartement

Par Maximilien BP

Bonjour à tous !

Pour gagner du temps, nous avons quitté notre ancien logement il y a quelques mois. Suite à notre départ, nous avons reçu (en retard) notre chèque de caution amputé de 200 euros. (nous étions au courant d'un retrait sur la caution pour faire venir intervenir une entreprise de ménage: poussière et trace de calcaire dans sdb)

Nous avons reçu le cheque en envoi simple, sans justificatifs. Suite à cela nous avons fait appel à un conciliateur de justice afin d'obtenir les justificatifs. (n'ayant plus aucunes réponses avant)

Aujourd'hui même , notre ancienne propriétaire justifie par mail le devis de l'entreprise d'un montant de 58 euros.

caution de base : 635 euros

entreprise de ménage: 58 euros

rendu propriétaire : 437,90 euros

Il y a donc 139 euros parti sans aucunes raisons n'y justificatif ... Que puis-je faire ?

Merci d'avance (ajout d'une formule de politesse)

Par yapasdequoi

Bonjour,
A savoir : ce décompte sans devis ni facture n'a pas de valeur.

Lisez cette page qui inclut un modèle de lettre pour récupérer votre DEPOT DE GARANTIE (pas caution)
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31269[/url]

Vous adaptez ce modèle et l'envoyez en RAR au bailleur.
Ensuite vous saisirez le tribunal si aucun résultat.

Par Maximilien BP

D'accord, merci beaucoup pour votre retour.